



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 22 de la liste préliminaire*
Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Conseil économique et social
Session de 2018
27 juillet 2017-26 juillet 2018
Point 18 d) de l'ordre du jour
Questions relatives à l'économie et à l'environnement : établissements humains

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/235](#) de l'Assemblée générale. Premier d'une série de cinq rapports quadriennaux, il est l'un des éléments du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il décrit l'approche progressive et intégrée adoptée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qui est chargé de coordonner les questions relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies ainsi que d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/256](#).

De nombreuses difficultés et possibilités se sont profilées au cours des 18 mois qui ont suivi l'adoption du Nouveau Programme pour les villes et il a été possible de tirer un certain nombre d'enseignements. Le présent rapport rend compte des progrès qui ont été réalisés par les entités des Nations Unies, les administrations nationales et infranationales, et les autorités et parties prenantes locales dans la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes.

Le rapport comprend cinq chapitres. Le chapitre I présente le contexte et l'objet du Nouveau Programme pour les villes. Le chapitre II propose de mettre ce dernier en regard des autres programmes mondiaux de développement adoptés en 2015 et 2016, pour mieux dégager les liens qui les unissent, montrer le rôle d'accélérateur que joue le Nouveau Programme pour les villes dans la réalisation de tous les autres

* [A/73/50](#).



programmes, et préconiser une action cohérente et intégrée tant au niveau des politiques que de la mise en œuvre.

Dans le chapitre III, il est recommandé d'établir les rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en adoptant une approche progressive axée sur les quatre éléments suivants : a) des systèmes de création de plateformes de données conviviales et participatives qui complètent les sources de données existantes ; b) de nouvelles plateformes plus performantes pour associer les partenaires à la production des connaissances et à l'élaboration de rapports ; c) un mécanisme de coordination à l'échelle du système des Nations Unies qui favorise le renforcement et la multiplication des partenariats ; d) des moyens permettant d'établir des rapports sur la mise en œuvre des programmes de développement urbain durable, notamment pour ce qui concerne la collecte et l'analyse de données, l'élaboration des politiques, la mise en œuvre, et la mobilisation des parties prenantes.

Le chapitre IV décrit les principaux éléments nécessaires à une exécution efficace du Nouveau Programme pour les villes, à savoir : des structures de gouvernance et des cadres d'appui ; une planification et une gestion du développement de l'espace urbain et territorial ; des moyens de mise en œuvre, notamment un financement, des innovations et le renforcement des capacités.

Enfin, on trouvera au chapitre V les principales recommandations du Secrétaire général aux États Membres.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2017/24 du Conseil économique et social et de la résolution 71/235 de l'Assemblée générale.

2. Le Nouveau Programme pour les villes a pour ambition de servir les personnes, la planète, la prospérité et la paix et d'encourager les partenariats en milieu urbain. Il a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en octobre 2016, et entériné par l'Assemblée générale le 23 décembre 2016¹. En septembre 2017, l'Assemblée a convoqué une réunion de haut niveau, comme demandé dans le Nouveau Programme pour les villes, pour débattre de la mise en œuvre efficace dudit Programme et du positionnement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à cet égard, et a proposé de renforcer ONU-Habitat dans l'optique de mettre en œuvre plus efficacement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.

3. Le présent rapport, publié 18 mois après l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, est le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux et constitue l'un des éléments du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme. On y trouvera une évaluation des systèmes et des ressources disponibles actuellement pour mettre en œuvre et assurer le suivi du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer l'élaboration des rapports y relatifs. Le second rapport quadriennal, dont la publication est prévue en 2022, s'appuiera sur les données quantitatives et qualitatives que les systèmes de suivi proposés dans le présent rapport permettront de collecter, y compris sur les contributions volontaires des États Membres, des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et sous-régionales, des partenaires et des parties prenantes, recueillies grâce aux plateformes participatives proposées dans le présent rapport². Le troisième rapport quadriennal, qui sera publié en 2026 pour servir d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, dressera le bilan des progrès accomplis et déterminera les améliorations possibles.

4. Les problèmes auxquels sont confrontées les zones urbaines se sont accrus depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Dans la plupart des villes du monde, les populations continuent d'être victimes des inégalités croissantes, de l'exclusion sociale et de la ségrégation spatiale, autant de phénomènes qui contribuent à fortement désavantager certains espaces et certaines populations. Les zones urbaines sont, de plus en plus, les épices des crises, et le théâtre d'une insécurité et d'une violence sources de déplacements et de migrations forcées. Aujourd'hui, la majorité des 25 millions de réfugiés et des 40 millions de personnes déplacées dans le monde vivent dans des villes et des établissements urbains, souvent dans des conditions difficiles. Que ce soit dans les pays en développement ou dans les pays développés, le logement reste généralement inabordable. Dans le monde, 1,6 milliard de personnes vivent dans des logements inadéquats, dont environ 1 milliard dans des taudis et des implantations sauvages dépourvus de services de base³. À mesure que la pauvreté urbaine se féminise, on constate une augmentation du nombre de ménages

¹ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale.

² Ibid., par. 162 et 166.

³ ONU-Habitat, « World Cities Report 2016: Urbanization and Development – Emerging Futures » (Nairobi, 2016).

dirigés par des femmes dans les quartiers de taudis et les implantations sauvages. Toutes ces formes d'exclusion touchent les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les autres groupes marginalisés de manière disproportionnée.

5. Certains modèles d'urbanisation non-durables persistent, notamment la croissance urbaine informelle et non planifiée, qui nuit à l'environnement en exploitant les terres et en consommant l'énergie de manière excessive. Néanmoins, de nombreuses villes demeurent des lieux d'innovation, de changement social et de prospérité. En adoptant le Nouveau Programme pour les villes, la communauté internationale est convenue que l'urbanisation pouvait être un facteur de changement positif. Par la suite, la Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030, adoptée à la neuvième session du Forum urbain mondial, a permis de réaffirmer le pouvoir de transformation des villes et de rappeler qu'il existe une aspiration réelle à ne laisser de côté aucune personne et aucune partie du monde. Le Nouveau Programme pour les villes constitue un cadre privilégié d'intégration et de revalorisation du rôle vital que les villes doivent jouer dans la prise de décisions et l'évolution du développement.

6. Il importe de souligner que les gouvernements sont confrontés à divers problèmes dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des composantes urbaines des objectifs de développement durable : par exemple, les avantages potentiels de l'urbanisation sont peu connus, et le nombre d'engagements pris en la matière dans les programmes mondiaux de développement insuffisant. Les autorités nationales rencontrent d'autres problèmes encore, tels que la faiblesse des capacités institutionnelles et fiscales, le manque de financement du développement et l'insuffisance de structures de gouvernance à plusieurs niveaux et de partenariats multipartites. Or, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes exige des actions locales et des moyens institutionnels, organisationnels, politiques et financiers, lesquels sont souvent inexistantes ou peu développés. Généralement dotées de trop peu de ressources financières et humaines, les autorités nationales n'ont pas les moyens nécessaires pour planifier, gérer et exécuter les politiques et les actions porteuses de transformation prévues par le Nouveau Programme pour les villes. Peu de pays sont en capacité de renforcer la décentralisation et l'autonomie locale, et de nombreuses villes ne disposent toujours pas des revenus, des taxes et des ressources financières nécessaires à la gestion des problèmes inhérents à l'urbanisation. Cette situation est aggravée par le manque de personnel qualifié, qui fait obstacle à la mise au point et à l'application de stratégies et d'instruments novateurs en matière de gestion de l'urbanisme.

7. Les mécanismes de communication de l'information du Nouveau Programme pour les villes sont liés à ceux d'autres engagements et programmes mondiaux de développement consacrés à ces mêmes questions urbaines. Le suivi des progrès et l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à tous les échelons exige une approche intégrée combinant des données quantitatives et qualitatives qui aient notamment trait aux espaces. Le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes permet d'associer davantage les partenaires d'exécution, notamment les nombreux groupes marginalisés dont le rôle dans ce processus peut s'avérer précieux.

8. Le présent rapport a été établi en consultation avec 23 entités des Nations Unies, 5 commissions économiques et sociales régionales et 30 partenaires. Il s'inscrit dans le prolongement d'Habitat III, qui a réuni diverses instances multipartites et des groupes d'experts des politiques générales, organisé des conférences régionales et thématiques ainsi que des consultations facilitées par l'Équipe spéciale mondiale des

autorités locales et régionales et l'Assemblée générale des partenaires. En conclusion il présente des recommandations concernant l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes jusqu'en 2036, qui invitent le secteur public, le secteur privé et les entités non gouvernementales à participer activement à cette mise en œuvre et à l'appuyer avec force.

II. Renforcer les liens entre les programmes mondiaux de développement

9. Le Nouveau Programme pour les villes met l'accent sur l'importance de créer des liens solides entre les différents programmes mondiaux de développement⁴, en particulier ceux qui l'ont précédé. Le Nouveau Programme pour les villes permet d'accélérer la mise en œuvre, entre autres, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris adopté lors de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. L'action actuellement engagée pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes est indissociable des efforts de réalisation des objectifs, principes et cibles contenus dans les autres programmes, qui présentent tous une dimension urbaine et territoriale considérable. Il est indispensable de comprendre la diversité des liens qui unissent ces programmes pour tirer parti de tout leur potentiel, utiliser au mieux les ressources et exploiter les résultats obtenus en matière de développement à tous les échelons de gouvernement, au sein du système des Nations Unies et auprès des parties prenantes de tous les secteurs.

A. Cohérence des actions menées au niveau urbain par les programmes mondiaux

10. Le Programme 2030 souligne la nécessité de renforcer et de compléter les programmes mondiaux de façon à lutter contre l'inefficacité et à atténuer ou réduire au minimum les interactions dommageables⁵. Une meilleure compréhension de leurs interconnexions favorisera une prise de décisions équilibrée, d'accepter les compromis nécessaires et d'adopter des solutions à long terme. Un suivi et une analyse systématiques, conjugués à des politiques et des initiatives visant à renforcer la cohérence entre les programmes mondiaux de développement, sont indispensables à toute approche holistique du Nouveau Programme pour les villes. Par ailleurs, une mise en œuvre intégrée suppose que l'on tienne compte de l'importance des fondements et éléments suivants : les principes universels, comme celui de « ne pas faire de laissés-pour-compte » ; les conceptions progressistes des questions relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ; les divers accords et conventions des Nations Unies⁶ ; les efforts déployés par certaines

⁴ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 6, 9, 11, 12, 77, 79, 127, 128 et 150.

⁵ Conseil international pour la science, *A Guide to Sustainable Development Goal Interactions: From Science to Implementation*, D. J. Griggs et al. (Paris, 2017).

⁶ Notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration de New York pour les

autorités nationales et locales pour intégrer la vision du « droit à la ville »⁷ et mettre en œuvre des approches fondées sur des données factuelles en vue de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles⁸. C'est en mettant en place une gouvernance et des partenariats multisectoriels et multipartites et en optimisant les ressources et les dispositifs financiers à l'appui des relations horizontales et de la cohérence des politiques entre les secteurs et les acteurs que l'on peut susciter, comme proposé dans le présent rapport, d'importantes interactions positives⁹.

11. Il existe de nombreux liens entre le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11. Plus de la moitié des cibles des objectifs de développement durable comportent une composante urbaine, elle-même associée à 60 % des indicateurs. Certains objectifs sont directement liés au Nouveau Programme pour les villes. C'est le cas, par exemple, de l'objectif 4 relatif à l'éducation, de l'objectif 5 sur l'égalité des sexes, de l'objectif 16 sur la bonne gouvernance et de l'objectif 17 sur les partenariats et les moyens de mise en œuvre, tous étroitement liés à l'urbanisation durable. Les questions portant sur le changement climatique, le logement et les quartiers de taudis, le financement, une production et une consommation durables, les inégalités, les infrastructures et services de base, l'égalité des sexes, la violence sexiste, la sécurité alimentaire et la nutrition et la migration sont inextricablement liées aux villes. Si l'on met en place des politiques et des stratégies qui répondent simultanément à ces questions, on parviendra à transformer les synergies potentielles en action globale¹⁰.

12. De même, de nombreuses données montrent que la planification urbaine intégrée, l'accès aux services de base, l'assainissement des quartiers insalubres, et l'accès à un logement décent et abordable contribuent à réduire les maladies non transmissibles et à limiter l'impact environnemental, ce qui va dans le sens de l'objectif de développement durable n° 3 sur la santé et le bien-être, de l'objectif 7 sur l'énergie et de l'objectif 13 sur le climat¹¹. De même, la mise en place d'infrastructures urbaines et régionales, dans le cadre de l'objectif 9, contribue à renforcer les marchés et les chaînes logistiques, appuyant ainsi l'objectif 8 sur l'emploi et la croissance économique et l'objectif 12 sur la consommation et la production durables, tout en améliorant les interactions entre milieux ruraux et urbains, ce qui favorise la réalisation de l'objectif 2 sur la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable¹².

13. Le Nouveau Programme pour les villes accorde une place importante à l'égalité des sexes, visée par l'objectif de développement durable n° 5. Comme l'a noté l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), les actes de violence contre les femmes, de harcèlement sexuel et les autres formes de violence sexuelle qui constituent une véritable pandémie au niveau mondial, violant le droit des femmes et des filles de vivre à l'abri de la peur et de la violence, sont exacerbés en milieu urbain. Par exemple, plus les temps de trajets et les coûts de transport sont élevés, plus le risque de violence, de harcèlement et

réfugiés et les migrants.

⁷ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 11.

⁸ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Safe cities and safe public spaces: global results report » (New York, 2017).

⁹ Conseil international pour la science, *A Guide to Sustainable Development Goal Interactions*.

¹⁰ Ibid.

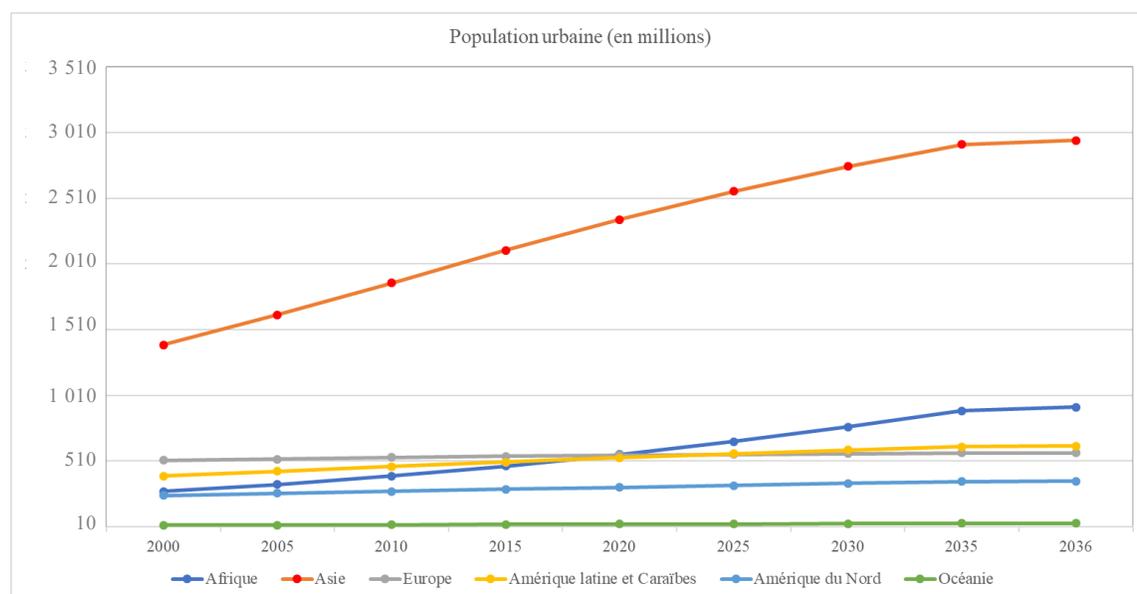
¹¹ Ibid.

¹² Voir les documents complémentaires dont est assorti le présent rapport, établis dans le cadre d'un processus consultatif et disponibles à l'adresse : <http://nua.unhabitat.org>.

d'insécurité est grand, en particulier pour les femmes. De même, les femmes sont victimes de manière disproportionnée du manque d'accès aux services de base, à un logement abordable et à un statut foncier. Il est donc nécessaire, comme constaté dans le présent rapport au vu de ces dynamiques, d'engager une action concertée de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées par revenu, par sexe, par âge, par race, par appartenance ethnique, par statut migratoire, par handicap, par emplacement géographique et toute autre caractéristique pertinente en fonction de chaque contexte. En effet, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ne sera réussie que si ce dernier tient compte de la problématique femmes-hommes.

14. Compte tenu des avantages que présentent des actions synergiques, le Nouveau Programme pour les villes préconise de mieux former les urbanistes et de leur donner davantage de moyens pour qu'ils soient à même de pleinement répondre aux défis globaux. Il est capital de progresser dans ce sens si l'on veut réaliser non seulement l'objectif de développement durable n° 11, mais aussi mettre en œuvre l'ensemble des programmes mondiaux de développement¹³.

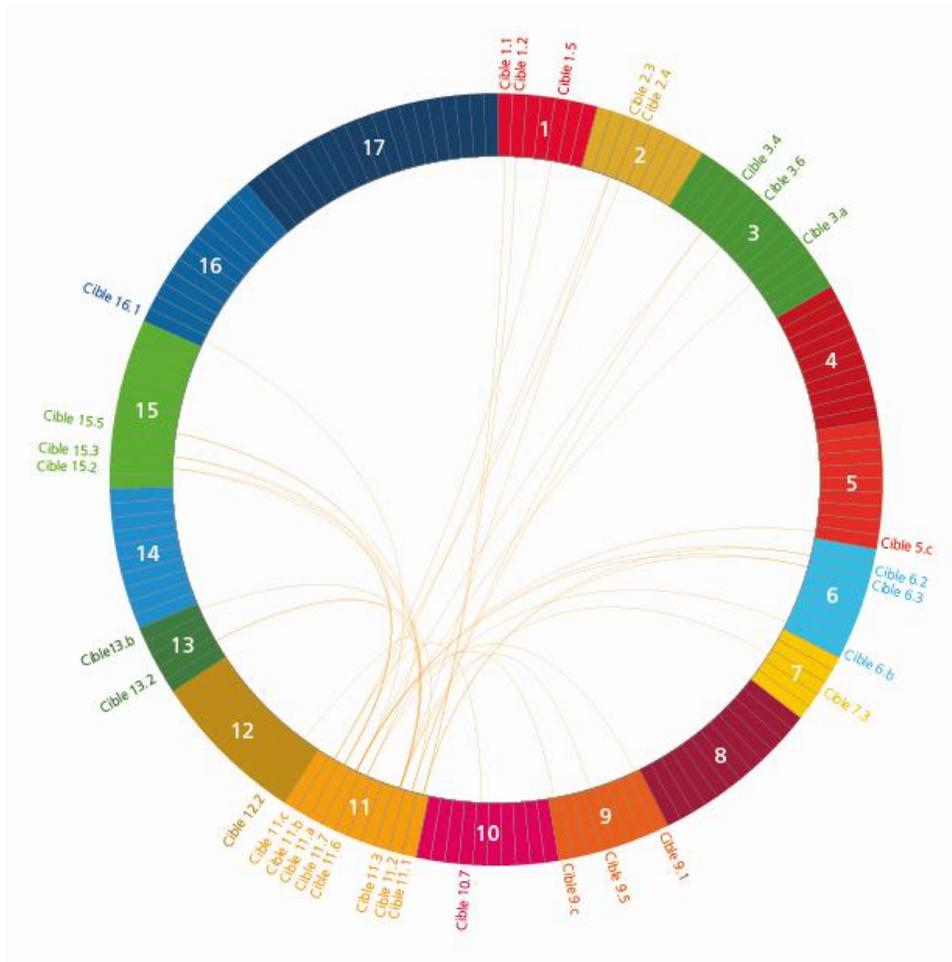
Figure I
Population urbaine, par continent, 2000-2036



Source : *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*.

¹³ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 102.

Figure II
Incidence de l'objectif de développement durable n° 11 sur les autres objectifs



15. ONU-Habitat, en tant que coordonnateur du système des Nations Unies pour l'urbanisation et les établissements humains durables, collabore étroitement avec les organismes des Nations Unies et la Division de statistique pour compléter le cadre de suivi des objectifs de développement durable en intégrant des composantes spécifiques du Nouveau Programme pour les villes qui ne sont pas couvertes par les indicateurs relatifs aux objectifs. Par exemple, le Nouveau Programme sur les villes et la cible 11.b de l'objectif 11 encouragent les villes et les établissements humains à adopter et à mettre en œuvre des politiques et des plans d'action intégrés en faveur de l'inclusion, de l'optimisation des ressources, de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation à ceux-ci et de la résilience aux catastrophes. Le système des Nations Unies, sous la direction du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, s'attache donc à mobiliser les gouvernements et les principaux partenaires pour atteindre cet objectif. En outre, les villes et les maires assument de plus en plus la responsabilité du suivi au niveau local et de l'élaboration de plans locaux visant à appliquer l'Accord de Paris, parfois indépendamment de tout appui au niveau national. Des réseaux nationaux de villes, comme les 402 villes appartenant à la plateforme United States Climate Mayors, ainsi

que des organisations de portée internationale, telles que Local Governments for Sustainability, Cités et gouvernements locaux unis, l'Association mondiale des grandes métropoles, C40 Cities Climate Leadership Group et d'autres initiatives de collaboration comme Planners for Climate Action, sont également engagés dans la lutte contre les changements climatiques.

B. Renforcer la synergie des politiques

16. L'ensemble des orientations, plans, politiques et mesures découlant de l'application du Nouveau Programme pour les villes facilite la mise en œuvre d'autres programmes de développement. On citera par exemple la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans les politiques urbaines nationales au service de l'objectif 5 des objectifs de développement durable¹⁴. La cohésion est un concept clef pour assurer la synergie des politiques et elle concerne tous les acteurs et les domaines et niveaux d'intervention du processus continu de mise en œuvre. Par exemple, les politiques urbaines nationales sont des outils incontournables pour conjuguer les énergies et le potentiel des centres urbains, souvent dissociés, car elles permettent de créer des synergies et de renforcer la cohérence des politiques en alignant dynamique d'urbanisation et développement national dans son ensemble¹⁵.

17. Il faut analyser de manière plus approfondie les innombrables liens entre les objectifs et cibles mondiaux afin de mieux en connaître la mécanique. L'Initiative pour la prospérité des villes d'ONU-Habitat a permis de mieux connaître la nature et les points forts des différents aspects de l'urbanisation durable et de leurs liens mutuels. Mise en place dans plus de 400 villes, l'Initiative a contribué à la compréhension et l'exploitation des synergies en donnant aux décideurs, investisseurs et autres parties prenantes, les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre des décisions en pleine connaissance de cause et de portée générale.

18. Des synergies doivent également être établies entre les prochaines grandes étapes des programmes mondiaux, notamment la réunion du Groupe des Vingt prévue en 2018 avec l'initiative Urban 20, dirigée par le Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques, et l'édition 2019 du *Rapport mondial sur le développement durable* (publication des Nations Unies), qui rendra compte des avancées réalisées dans les dimensions urbaine et territoriale des objectifs de développement durable. Ces éléments seront repris dans le système d'établissement des rapports quadriennaux sur l'application du Nouveau Programme pour les villes, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

19. La coordination avec toutes les autres entités des Nations Unies et la Division de statistique a permis de réaliser d'importants progrès dans le développement des capacités nationales et la mise au point d'outils de formation pour aider les États Membres à collecter, analyser et utiliser des données urbaines afin de suivre les progrès réalisés dans l'application des différents programmes. ONU-Habitat et les commissions régionales de l'ONU ont formé plus de 50 pays au suivi de plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et aux grands domaines thématiques du Nouveau Programme pour les villes et ont élaboré des directives à

¹⁴ Réunion du groupe d'experts sur la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans les politiques urbaines nationales tenue en mai 2017 à Paris, lors de la deuxième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales.

¹⁵ *World Cities Report 2016* (Rapport 2016 sur les villes dans le monde), ONU-Habitat.

l'intention des organismes nationaux de statistique¹⁶. Si ces outils sont correctement institutionnalisés, ils peuvent aider les villes et les pays à harmoniser leurs mesures en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'urbanisation durable, et à s'efforcer dans le même temps d'appliquer le Nouveau Programme pour les villes et d'atteindre plusieurs cibles des objectifs de développement durable. Par exemple, à ce jour, près de 70 % des contributions déterminées au niveau national et présentées dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris concernent précisément les milieux urbains et peuvent servir de base à ces outils de formation et les renforcer.

20. Adopter une approche transversale permet d'éviter les doublons, de mieux tirer parti du capital humain et financier et d'apporter une valeur ajoutée en mettant en relation les principes sous-jacents de programmes qui peuvent partager les mêmes ressources, contenir des objectifs mutuels et concerner les mêmes communautés. La méthode de suivi et les indicateurs rattachés aux objectifs de développement durable, définis en collaboration avec la Division de statistique et d'autres entités des Nations Unies, peuvent concerner à de nombreux égards le Nouveau Programme pour les villes. Par exemple, le suivi de la qualité de l'air et de la présence de forceurs climatiques à courte durée de vie dans les milieux urbains peut s'appuyer sur l'indicateur 9.1 de l'objectif 3 et l'indicateur 6.2 de l'objectif 11. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Habitat ont élaboré, sous l'égide d'ONU-Eau, des méthodes de suivi de la qualité de l'eau. Si certains volets du Nouveau Programme pour les villes peuvent être suivis utilement grâce aux indicateurs existants utilisés au niveau local, ONU-Habitat élabore actuellement un cadre comprenant des cibles et indicateurs complémentaires. Cette initiative est indispensable pour un suivi efficace de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en harmonie avec les autres programmes.

21. Le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable visent un développement territorial équilibré et intégré ainsi que des synergies urbaines et régionales¹⁷, permettant d'incorporer un suivi complémentaire dans les rapports quadriennaux. Les gouvernements nationaux et locaux qui recueillent des données et assurent le suivi de la mise en œuvre du Programme et des objectifs n'ont pas encore pleinement intégré les programmes mondiaux dans les processus et systèmes nationaux. L'établissement de rapports d'ensemble sur le volet urbain des programmes mondiaux réduit la charge que doivent supporter les pays et les villes en matière de suivi et de communication de l'information, et contribue à établir des liens entre les différents mécanismes de financement.

22. Au niveau régional, l'Union européenne examine actuellement les synergies avec tous les programmes de développement et s'aligne sur le Nouveau Programme pour les villes pour mettre en œuvre le volet urbain des accords internationaux par l'intermédiaire du programme urbain pour l'UE et de la mise en œuvre du Programme 2030¹⁸. L'Union africaine élabore actuellement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et ONU-Habitat, un cadre régional en accord avec

¹⁶ *Sustainable urbanization in the Paris Agreement: comparative review of nationally determined contributions for urban content* (L'urbanisation durable dans l'Accord de Paris : examen comparatif des contributions déterminées au niveau national sur la question des villes), ONU-Habitat, Nairobi, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/books/sustainable-urbanization-in-the-paris-agreement>.

¹⁷ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, paragraphes 15, 23, 50, 88, 98, 119 et 136.

¹⁸ <https://ec.europa.eu/futurium/en/node/1829>.

l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et d'autres initiatives.

23. La création de conditions générales propices à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes est une condition préalable à une plus grande cohérence des stratégies. Depuis l'adoption du Programme, l'instauration d'un environnement porteur en termes d'accès aux données, de connaissances, de mobilisation de financements municipaux, de fourniture d'expertise et de renforcement des capacités, doit encore être largement encouragée dans de nombreuses régions, notamment au niveau local. Il s'agit d'une grave lacune. Parmi les méthodes de suivi des avancées en la matière, on citera l'évaluation de l'environnement institutionnel dans les villes de la région Asie-Pacifique et le rapport intitulé *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique* élaboré conjointement par l'initiative de l'Alliance des villes et l'organisation Cités et gouvernements locaux unis. Le Nouveau Programme pour les villes et les programmes mondiaux associés ne peuvent être mis en œuvre sans l'impulsion des administrations locales et infranationales, en coopération avec les parties prenantes concernées, sachant qu'il faut déterminer les conditions nécessaires à des politiques urbaines nationales plus harmonieuses.

C. Progrès accomplis dans l'adoption d'une approche intégrée

24. Comme mis en avant dans le présent rapport et dans les documents complémentaires mis à disposition sur le site Internet d'ONU-Habitat, certaines administrations locales, infranationales et nationales ont progressé dans l'élaboration de plans et processus locaux synergiques dans le cadre du suivi et de l'examen du Nouveau Programme pour les villes, et établissent des synergies entre les différents programmes mondiaux.

25. Divers types de données, notamment des données spatiales et des informations qualitatives telles que des pratiques exemplaires et des données locales, sont utiles au suivi de la mise en œuvre des programmes mondiaux et à l'établissement de rapports à ce sujet. Une bonne analyse et utilisation de ces données est essentielle à la réalisation des objectifs des différents programmes. Par exemple, la Banque mondiale a mis au point, par l'intermédiaire du Réseau mondial des instruments fonciers et avec le soutien de donateurs, des indicateurs fonciers pour mesurer la sécurité des droits fonciers. Actuellement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime élabore des guides et des outils perfectionnés de cartographie de la criminalité et de la violence, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) recense les facteurs qualitatifs pour lesquels la culture peut jouer un rôle en ce qui concerne la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.

26. Au niveau national, de nombreux pays, dont le Botswana, la Colombie, l'Inde et la Tunisie, ont mis au point des programmes de travail conjoints pour suivre l'application des programmes mondiaux et en rendre compte. Au Mexique, l'institut du fonds national pour le logement des travailleurs, le plus grand institut de crédit au logement d'Amérique latine, a appliqué l'Initiative pour la prospérité des villes à l'échelle nationale, permettant au Gouvernement d'utiliser des données et des informations pour établir plus de 100 plans d'action en faveur des villes. Il s'agit d'un exemple manifeste de retombées institutionnelles dans lequel des données et des indicateurs ont contribué à l'élaboration de plans.

27. Les collectivités locales entreprennent des actions similaires : la municipalité de Séoul a défini les objectifs de développement durable de Séoul, qui comprennent les 17 objectifs de développement durable et 96 indicateurs et établissent clairement un lien entre les objectifs et le Nouveau Programme pour les villes. La ville de Mannheim (Allemagne) offre un autre exemple d'intégration locale réussie des objectifs et du Programme avec la mise en place, suite à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, d'un programme local, Mannheim 2030, qui s'inscrit dans le cadre des efforts faits par l'Allemagne pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, parallèlement à l'exécution et au suivi du Nouveau Programme pour les villes au niveau national. Ces efforts comprennent notamment l'outil de gestion intégrée de la charte de la ville mis au point par la municipalité de Mannheim (Allemagne) en consultation avec ses habitants pour identifier de manière participative les priorités de la ville en matière de suivi et de mise en œuvre. Ces exemples et les expériences menées dans d'autres villes montrent qu'il est crucial de disposer de ressources suffisantes au niveau municipal pour réussir l'intégration au niveau local.

28. Il est important de recenser systématiquement les interactions positives et négatives ainsi que les institutions et acteurs ayant les moyens de contribuer à l'exécution des programmes, de veiller à la mise en place de nouveaux mécanismes pour assurer l'intégration et la cohésion des politiques¹⁹, d'identifier les indicateurs de suivi complémentaires et de créer des mécanismes pour en faire la synthèse et établir des rapports.

III. Mise au point d'un système d'établissement de rapports progressif et intégré

29. L'établissement de rapports sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes complète et appuie la mise en œuvre et l'adaptation au niveau local du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres programmes de développement mondiaux. La plupart des rapports concernant ce programme se basent sur le système d'indicateurs et de données du cadre de suivi mondial du Programme 2030 coordonné par la Division de statistique.

30. Une approche progressive faisant fond sur le cadre de suivi mondial des objectifs de développement durable et sur les travaux du Département des affaires économiques et sociales et de la Division de statistique est nécessaire pour rendre compte de l'application du Nouveau Programme. Celle-ci est axée sur quatre éléments interdépendants : a) renforcer les systèmes de création de plateformes de données conviviales et participatives ; b) mettre à profit les plateformes dynamiques d'échanges, de participation et de collaboration déjà en place pour associer les partenaires à la production de données, de connaissances et à l'élaboration de rapports ; c) renforcer les partenariats avec les organismes compétents des Nations Unies grâce à un mécanisme de coordination à l'échelle du système ; d) mobiliser davantage de moyens permettant d'établir des rapports sur la mise en œuvre des programmes de développement urbain durable.

31. Cette approche progressive servira de structure pour l'élaboration des futurs rapports quadriennaux, comme indiqué à l'annexe I. Elle permettra de mieux faire

¹⁹ *A Guide to Sustainable Development Goal Interactions* (Guide des interactions entre les objectifs de développement durable), Conseil international pour la science.

comprendre les engagements porteurs de changement découlant du Nouveau Programme pour les villes et les liens entre celui-ci et d'autres programmes de développement, en collaboration étroite avec la Division de statistique et les organismes des Nations Unies pour améliorer la prise en charge tout en favorisant un suivi et une évaluation à grande échelle.

A. Systèmes de création de plateformes de données conviviales et participatives

32. Le Nouveau Programme pour les villes précise que les rapports sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre doivent être établis par les pays, et prévoit à cette fin un processus participatif auquel sont associées de nombreuses parties prenantes dont le travail complète celui des gouvernements nationaux, y compris en ce qui concerne la collecte de données et d'informations et leur utilisation dans la formulation des politiques²⁰.

33. Le suivi du Nouveau Programme pour les villes et l'établissement de rapports à ce sujet continueront de bénéficier des investissements destinés à renforcer les plateformes de suivi des programmes mondiaux, dont celui ayant trait aux objectifs de développement durable. En tant que coordonnateur, ONU-Habitat a commencé d'évaluer en collaboration avec le Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies les domaines concernant spécifiquement le Nouveau Programme où le suivi fait défaut et de réorienter certains outils et initiatives, tels que l'Initiative pour la prospérité des villes et le Programme Profils de résilience des villes, afin de combler ces lacunes. Étant donné que les indicateurs correspondant à l'objectif 11 ont évolué et concerne dorénavant le niveau local et les villes, il est nécessaire de définir de nouvelles méthodes de collecte et d'harmonisation des données.

34. Les entités des Nations Unies, la Commission de statistique, les commissions économiques et sociales régionales, les équipes de pays des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et d'autres institutions financières internationales fournissent toutes un soutien cohérent à l'établissement de rapports au niveau national sur de nombreux programmes de développement, et des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne par exemple l'harmonisation des données aux fins de leur comparabilité. Dans ce cadre, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, ONU-Habitat et d'autres partenaires ont proposé une définition fonctionnelle de la ville et l'ont soumise à l'examen des pays, l'objectif étant de mieux comparer et agréger les données.

35. Certaines évolutions majeures à l'échelle mondiale et régionale ont des conséquences importantes sur l'application concrète du Nouveau Programme pour les villes et imposent donc de redéfinir les outils de cartographie et de mesure pour garantir l'établissement systématique de rapports au niveau national et municipal. C'est notamment le cas de l'étalement urbain des villes, qui ont grandi deux fois plus vite en superficie qu'en nombre d'habitants et donc perdu en densité²¹. Pour soutenir les futures activités de suivi urbain à l'échelle mondiale et régionale, un échantillon mondial des villes comprenant 200 agglomérations et inspiré de l'approche progressive proposée aux fins de l'établissement de rapports sur le Nouveau Programme a été mis au point²². Dans le même objectif, mais à l'échelon des pays,

²⁰ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 166 à 167.

²¹ *World Cities Report 2016* (Rapport 2016 sur les villes dans le monde), ONU-Habitat.

²² ONU-Habitat, *The Fundamentals of Urbanization: Evidence Base for Policy Making*, 2016

la Commission de statistique a examiné à sa quarante-huitième session l'adoption d'un échantillon national de villes afin de systématiser l'établissement de rapports et de faciliter la comparaison et l'agrégation des valeurs régionales. La nécessité de disposer de données spatiales a par ailleurs été soulignée par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, entre autres. Il faudra donc créer et perfectionner des compétences et systèmes permettant de recueillir et de communiquer des données sur les indicateurs et cibles de dépendance spatiale à l'échelle mondiale.

36. Plusieurs organisations s'emploient à mettre au point de nouvelles formes de données, à les ventiler et à élaborer de nouvelles méthodes d'analyse spatiale. La mesure de la prospérité des villes a une incidence considérable sur l'exécution de tous les programmes de développement mondiaux. Par exemple, la plateforme sur les données urbaines (voir <http://urban.jrc.ec.europa.eu>) mise au point par la Commission européenne conjugue les sources d'information traditionnelles, l'imagerie satellitaire de grande précision, les données de recensement, les informations géographiques gracieusement communiquées et les mégadonnées pour constituer des jeux de données complexes, à partir desquels sont établis des indicateurs urbains spatiaux cohérents. Des données spécifiques produites par les parties prenantes, ventilées par âge et par sexe, et relatives aux personnes handicapées, entre autres groupes, viennent enrichir les outils de mesure. On peut citer à cet égard les dénombrements effectués par la collectivité dans le cadre, entre autres, de l'initiative mondiale « Know your city » menée par Shack Dwellers International. Ces initiatives joueront un rôle primordial dans l'amélioration des données et des moyens statistiques dont disposent les gouvernements des pays aux fins du suivi et de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis, qui sont utiles à la prise de décision à différents niveaux²³.

37. L'observatoire mondial des villes d'ONU-Habitat, qui dispose de plus de 320 centres à l'échelon local et national, est un répertoire de données urbaines relevées à différents niveaux territoriaux, qui peut être complété par les données ponctuelles issues d'autres sources, notamment des organismes des Nations Unies. Les principaux rapports produits par ces organismes, notamment le *Rapport mondial sur les villes*, peuvent également contribuer à l'élaboration des rapports quadriennaux.

B. Renforcement des plateformes de mobilisation, de participation et de partenariats aux fins du suivi et de l'établissement de rapports

38. C'est aux gouvernements nationaux qu'il revient au premier chef de rendre compte de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat élabore actuellement des lignes directrices sur l'établissement par les pays de rapports facultatifs sur l'application du Programme, lesquelles devraient être testées et ajustées d'ici à mi-2019. L'Arabie saoudite, le Chili, Cuba, l'Indonésie, le Liban, l'Ouganda, la Serbie, le Tadjikistan et l'État de Palestine, entre autres gouvernements nationaux, ont par ailleurs créé des organes intersectoriels, des comités nationaux sur l'habitat et d'autres plateformes de suivi participatives à l'échelle du pays.

39. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est l'instance centrale d'évaluation et d'établissement de rapports sur les progrès faits dans

²³ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 158 à 160.

l'exécution du Programme 2030. À mesure qu'avance l'établissement des rapports obligatoires sur de nombreux programmes, les questions liées au Nouveau Programme pour les villes sont de mieux en mieux prises en compte, une attention croissante étant consacrée à la compatibilité entre les calendriers de présentation des rapports et à la coordination entre ONU-Habitat et le Département des affaires économiques et sociales.

40. Les mécanismes régionaux, notamment les forums pour le développement durable organisés par les commissions économiques et sociales de l'ONU, sont essentiels pour favoriser l'apprentissage par les pairs et l'examen des priorités régionales. L'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union européenne, la plateforme sous-régionale pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les États des Caraïbes et les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain jouent également un rôle essentiel s'agissant d'aborder les priorités des villes à l'échelle régionale et sous-régionale.

41. Le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a demandé que des efforts soient faits dans le cadre d'une coopération régionale encourageant les parties prenantes à appliquer le Nouveau Programme pour les villes. En 2019, le Forum examinera les progrès accomplis et annoncera la publication d'un rapport sur l'avenir des villes d'Asie et du Pacifique analysant les nouvelles tendances concernant la mise en œuvre du Programme et la réalisation des objectifs.

42. Les gouvernements locaux et régionaux communiquent déjà des informations faisant état de progrès à cet égard. Ces initiatives volontaires d'examen national sont soutenues par de nombreuses autorités locales, et notamment par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales. L'initiative « World Observatory on Subnational Government Finance and Investment » (Observatoire mondial des finances et des investissements publics) et la base de données mondiale sur les municipalités ont également été utiles pour suivre l'évolution des ressources financières infranationales et comprendre les structures financières locales.

43. Le Nouveau Programme pour les villes met en avant le rôle spécifique joué par les associations d'administrations infranationales et locales représentées à l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales. Les institutions et plateformes de recherche sont également indispensables pour suivre l'application du Programme et concrétiser les aspects urbains des objectifs de développement durable²⁴ ; elles continueront de fournir un appui technique important aux autorités locales.

44. Les mécanismes de partage de connaissances et les plateformes participatives de communication de données sont nécessaires pour mobiliser les partenaires et recueillir des données de manière transversale. La neuvième session du Forum urbain mondial, organisée en 2018 par ONU-Habitat, a été l'occasion d'évaluer les difficultés à surmonter dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et les premières mesures pour y parvenir. Les prochaines sessions fourniront l'occasion de présenter les connaissances acquises et les innovations²⁵. La plateforme en ligne du Plan de Quito relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, créée à l'issue de la conférence Habitat III, devrait être renforcée d'ici à 2019

²⁴ Timon McPhearson *et al.*, « Building urban science to achieve the New Urban Agenda », disponible à l'adresse suivante : www.thenatureofcities.com/2016/10/24/building-urban-science-to-achieve-the-new-urban-agenda.

²⁵ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 167.

afin d'en faire un répertoire dynamique de connaissances, de meilleures pratiques et de données. Le programme intitulé « campus urbains » continue lui aussi d'encourager les partenaires à agir collectivement pour appliquer le Programme. Autre moyen utile pour faire connaître les résultats obtenus, le répertoire des meilleurs pratiques fondé sur le Prix international de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie, dont les catégories correspondent à présent à celles du Programme, devrait être prêt pour 2019. Enfin, les plateformes indépendantes et réseaux de parties prenantes comme la Plateforme mondiale pour le droit à la ville et l'Assemblée générale des partenaires valorisent le suivi et la communication d'informations participatifs sur le Programme et sur les objectifs de développement durable.

C. Partenariats dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

45. Le Nouveau Programme pour les villes constitue la base de l'approche adoptée à l'échelle de l'Organisation pour tout ce qui touche aux villes dans le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. À ce jour, 12 entités des Nations Unies se sont dotées d'une stratégie de mise en œuvre du Programme et trois nouveaux organismes s'approprient à faire de même. L'OMS et l'UNICEF mènent des activités conjointes de suivi des aspects relatifs à l'eau et à l'assainissement ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et ONU-Habitat en font autant pour le suivi des questions d'occupation des terres. Ces approches intégrées devraient favoriser la participation et la coordination aux niveaux mondial, régional, national et local.

46. Les entités des Nations Unies s'emploient à perfectionner et harmoniser le cadre mondial d'indicateurs adopté par la Commission de statistique, l'objectif étant de faire avancer le suivi et l'examen du Programme et des objectifs de développement durable. À la neuvième session du Forum urbain mondial, plusieurs d'entre elles se sont rassemblées pour examiner et approfondir certaines propositions de mesures, de cadres et de mécanismes de financement conjoints. Par exemple, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et ONU-Habitat ont organisé une réunion sur l'harmonisation des mesures prises aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, du Programme et de la réalisation de l'objectif 11.

47. À l'échelle mondiale, le PNUE et ONU-Habitat collaborent à l'exécution du Programme dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes en valorisant la viabilité environnementale en matière d'urbanisme. L'UNESCO a fait de la culture l'une des charnières du Programme 2030 et collabore avec d'autres entités des Nations Unies à la mise en place d'un système destiné à évaluer son rôle dans la réalisation des objectifs de développement durables.

48. ONU-Habitat œuvre en faveur de la prise en compte du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre d'autres mécanismes interorganisations tels qu'ONU-Eau, ONU-Énergie et le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable.

49. En renforçant sa collaboration aux activités humanitaires et de développement dans les contextes pertinents, ONU-Habitat s'efforce avec d'autres entités des Nations Unies comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme alimentaire

mondial d'incorporer des pratiques de développement urbain durable dans les interventions humanitaires.

50. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a récemment lancé une stratégie d'urbanisation durable et défend le droit à un logement suffisant. Il cofinance au Bahreïn, au Guyana et au Lesotho des activités destinées à développer un secteur du logement efficace, efficient et durable, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 11.1 des objectifs de développement durable. De même, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a élaboré des documents sur le droit à un logement suffisant et transmis certaines plaintes au Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte.

51. Autre exemple d'activité interorganisations, le cadre de politique alimentaire urbaine de la FAO vise à améliorer la viabilité des systèmes d'alimentation en milieu urbain. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'OIM et la Banque mondiale soutiennent l'organisation annuelle d'un Forum des maires sur la mobilité, les migrations et le développement. La Conférence mondiale sur les villes et les migrants organisée en 2017 a été une plateforme importante de partage des connaissances et de sensibilisation pour ce qui est des questions de migration relevant du Nouveau Programme, des objectifs de développement durable et du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui devrait être adopté en 2018.

52. Les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU jouent un rôle essentiel pour sensibiliser à l'importance des programmes de développement durable et mobiliser un soutien politique en leur faveur. En 2017, la CESAP a demandé à l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'urbanisation, un forum de partenaires régionaux, d'examiner la mise en œuvre du Programme et l'adaptation des objectifs au niveau local. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), entre autres entités des Nations Unies, et la conférence ministérielle sur le logement et le développement urbain pilotent l'élaboration d'un plan d'action régional de mise en œuvre du Programme. Un programme pour des villes intelligentes unies est mis en place dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe pour aborder les principales questions d'urbanisme dans les villes de taille moyenne et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a entamé les activités de mise en œuvre concernant le logement et le développement durable. La CEA aide les États Membres africains à prendre en compte l'urbanisation dans la planification du développement national, l'accent étant mis sur le renforcement des politiques et des stratégies économiques et spatiales. Ainsi, certains pays se sont engagés à adopter une approche multisectorielle de l'urbanisation et se sont fixés des objectifs nationaux de croissance et de réforme durables.

53. Au niveau national, plusieurs pays participent à l'initiative phare d'ONU-Femmes, « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », projet axé sur une approche globale de la lutte contre les formes quotidiennes de la criminalité et de la violence, notamment le harcèlement sexuel et d'autres formes de violences faites aux femmes, aux jeunes et aux enfants dans les espaces publics et privés. ONU-Femmes, en collaboration avec ONU-Habitat et son Groupe consultatif pour l'égalité des sexes ainsi qu'avec la Commission Huairou élabore une note d'orientation pour aider les États Membres à prendre en compte la problématique femmes-homme dans les efforts d'aménagement urbain, de mise en œuvre et de suivi.

54. Au niveau local, le PNUE coordonne l'Initiative pour l'énergie de quartier dans les villes, à laquelle participent 43 partenaires des secteurs financier et privé. Il appuie aussi la mise en œuvre locale du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans plus de 30 municipalités de taille moyenne, l'objectif étant de mobiliser des fonds pour des plans et des projets de chauffage, de climatisation ou d'approvisionnement énergétique durables et résilients à l'échelle des quartiers.

55. Les entités des Nations Unies ont noué des partenariats avec des universités du monde entier, par exemple l'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable et l'Initiative Réseau universitaire d'ONU-Habitat, qui réunissent de nombreux centres de savoir et proposent des formations et des activités de renforcement des capacités de façon à améliorer la conception et le suivi des politiques et l'élaboration de rapports à ce sujet.

56. Dans les pays fragiles ou extrêmement vulnérables, par exemple en raison de catastrophes ou de conflits, des activités de formation et de renforcement des capacités sont organisées pour concilier les efforts d'aide humanitaire et de développement et notamment pour mieux déterminer l'ampleur et la portée des déplacements forcés dans les villes.

57. Il est essentiel d'institutionnaliser le suivi et l'établissement de rapports pour garantir la continuité et la solidité des processus de mise en œuvre au niveau national du Nouveau Programme pour les villes. Des moyens financiers destinés à renforcer les capacités seront nécessaires pour améliorer les plateformes, le dialogue, les réseaux, les applications en ligne et la formation de nombreux acteurs.

IV. Mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes

58. En contribuant à accélérer l'exécution des programmes mondiaux de développement, le Nouveau Programme pour les villes et ses mécanismes d'examen et de suivi permettent de mieux comprendre et mettre en œuvre les dimensions urbaines et territoriales des objectifs de développement durable. Dans sa résolution [71/256](#), l'Assemblée générale a encouragé ONU-Habitat à formuler des directives pratiques et fondées sur des données factuelles en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions connexes des objectifs de développement durable, et à élaborer plus avant le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite consultation avec les États Membres, les autorités locales et les parties prenantes.

59. Le cadre d'exécution proposé au titre du Nouveau Programme pour les villes a trait aux structures de gouvernance, à la planification et à la gestion du développement spatial urbain et aux moyens de mise en œuvre, y compris le financement, l'innovation et le développement des capacités.

A. Mise en place d'un cadre d'appui à la structure de gouvernance

60. Une coordination à tous les niveaux est nécessaire à la bonne mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La mise en place d'une structure de gouvernance urbaine et territoriale fondée sur un cadre réglementaire et politique et le principe de subsidiarité peuvent donner davantage de légitimité aux décideurs et aux autorités

locales et accroître leur sens des responsabilités les rendant ainsi plus autonomes, ceux-ci jouant un rôle prépondérant dans l'exécution du Programme.

61. Il est apparu au cours de la première période considérée pour l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme que les plans d'action régionaux pouvaient contribuer à orienter les cadres nationaux et locaux et à renforcer la prise en compte du Nouveau Programme dans la prise de décision. C'est le cas du programme urbain pour l'Union européenne, du Plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes²⁶, de la stratégie de logement et de développement urbain durable pour les pays arabes, du Forum des partenaires régionaux de la CESAP et du cadre régional harmonisé pour l'application et le suivi du Nouveau Programme pour les villes en Afrique.

62. Des efforts ont également été faits à l'échelon sous-régional afin de mettre au point des programmes unifiés, tels que le programme pour les villes de l'Union pour la méditerranée, le plan d'action sous-régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les Caraïbes et le plan pour les villes côtières dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

63. De même, des pays élaborent des plans d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme et la réalisation des objectifs de développement durable. Il ressort du rapport sur l'état des politiques urbaines nationales dans le monde établi par ONU-Habitat et l'OCDE que 76 pays sur les 150 visés par l'étude ont adopté des politiques urbaines concrètes à l'échelon national, lesquelles se fondent largement sur le Nouveau Programme²⁷. Dans la plupart de ces pays, pourtant, il n'existe aucune institution nationale spécialisée chargée de vérifier l'efficacité de ces politiques. Dans environ 20 pays, des institutions internationales apportent un appui direct au suivi et à l'examen des politiques nationales d'urbanisation.

64. Des gouvernements, notamment ceux de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Belize, de la Colombie, du Ghana, du Kenya et de la Suède, s'emploient à renforcer les institutions chargées de la gouvernance urbaine et à favoriser la collaboration entre les différents intervenants en organisant des conférences et des forums urbains nationaux. Des comités nationaux pour Habitat créés dans le cadre d'Habitat II sont toujours actifs dans plusieurs pays, et encouragent les débats sur les questions urbaines entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé²⁸. En Afghanistan, en dépit de nombreux obstacles, le Nouveau Programme a été mis en œuvre au moyen d'un cadre intégré pour l'édification des villes afghanes de demain, avec le soutien inconditionnel du Chef de l'État et l'appui du système des Nations Unies²⁹.

65. Des autorités locales organisent, auprès d'un large éventail de parties, des débats d'orientation sur des plans de mise en œuvre du Programme à l'échelle locale. Quito a axé ses stratégies et son programme « Visión 2040 » sur l'exécution du Nouveau Programme et la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale, et a déjà enregistré des progrès considérables. La capitale a notamment adopté une stratégie de résilience et un plan de gestion du risque de catastrophe, repensé son plan

²⁶ Disponible en anglais à l'adresse https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/42146/S1800032_en.pdf?sequence=7&isAllowed=y.

²⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et ONU-Habitat, « Global State of National Urban Policy », Paris, OCDE, et Nairobi, ONU-Habitat, 2018.

²⁸ ONU-Habitat, « Guide on national habitat committees: purpose and composition », Nairobi, 1996.

²⁹ ONU-Habitat, « Balanced social and economic development of Afghanistan's cities », disponible à l'adresse <http://nua.unhabitat.org/details1.asp?ProjectId=1&In=1>.

de développement et d'organisation territoriale, et créé un système de transports publics plus durable et tenant davantage compte de la problématique femmes-hommes. Madrid a mis au point une application libre permettant à ses citoyens de décider de l'utilisation d'une partie du budget de la ville et de prendre part à la formulation de ses futures politiques de développement. Le PNUD prend actuellement des mesures pour que d'autres capitales puissent s'inspirer de cette initiative.

66. Sur le plan thématique, le Programme engage les pays à prendre en considération la participation intersectorielle. Le renforcement des synergies entre les plans municipaux et régionaux, la résilience urbaine et les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques témoignent des progrès accomplis à cet égard. On peut citer par exemple les initiatives prises dans le cadre du programme pour la résilience des villes de la Banque mondiale et du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, grâce auxquelles une trentaine de municipalités lèvent des fonds pour renforcer leur résilience climatique et leur gestion du risque de catastrophe.

67. Dans les pays les moins avancés, on constate que, faute de cadre institutionnel adéquat, il est difficile de mettre en place une structure de gouvernance urbaine, d'où la faible participation des différentes parties prenantes. Dans les pays à faible revenu, fragiles et en proie à un conflit, en particulier, la participation de la population aux initiatives de planification est essentielle à la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme, toutefois il faut d'abord renforcer les cadres d'appui.

68. ONU-Habitat a aidé des pays tels que l'Afghanistan, l'Iraq, le Liban, la République démocratique du Congo, la Somalie et la Sri Lanka à mobiliser les autorités locales pour qu'elles collaborent pleinement avec la population, y compris en favorisant la participation active des femmes et des jeunes.

B. Planification et gestion du développement de l'espace urbain et territorial

69. La planification et la gestion efficaces du territoire, y compris le recours à des approches territoriales, sont des éléments essentiels à la bonne exécution du Programme à l'échelon local³⁰. L'analyse territoriale permet de mieux comprendre les bénéfices qu'il est possible de tirer des économies d'agglomération et d'échelle réalisées dans les villes, qui conditionnent la croissance économique et la prospérité.

70. Les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale³¹ sont des directives générales qui permettent d'accélérer efficacement l'aménagement du territoire. Elles fournissent un ensemble de principes et de recommandations clefs pour promouvoir des villes et des territoires qui soient plus compacts et socialement inclusifs et davantage intégrés et connectés, et favoriser la résilience aux changements climatiques. Sur la base de ces directives, plusieurs pays intègrent une dimension spatiale ou territoriale à leurs systèmes de planification actuels, tandis que d'autres en élaborent de nouveaux, ce qui montre à quel point un aménagement du territoire mieux pensé peut être moteur de changement.

71. Des villes telles que Jakarta, Quito, Madrid et Durban (Afrique du Sud) intègrent des approches d'aménagement urbain dans leurs plans locaux de

³⁰ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 15.

³¹ Approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2015.

développement et articulent ces derniers autour du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. En se fondant sur de telles approches, la Banque centraméricaine d'intégration économique appuie une nouvelle génération de projets d'urbanisme visant à rendre les logements plus abordables au Costa Rica, en El Salvador et en République dominicaine. Plusieurs instruments de planification sont axés sur des thèmes transversaux et sont dotés, par exemple, d'outils relatifs à l'égalité des sexes. En 2017, l'Espagne a rendu obligatoire la publication de rapports sur les conséquences des politiques du point de vue de l'égalité femmes-homme pour tous les plans urbains et territoriaux appliqués aux échelons infranational et local. La promotion de stratégies et d'activités urbaines, intégrées et locales qui ont des retombées positives sur le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030 constitue un autre exemple. Comme suite aux principes du Nouveau Programme pour les villes, la Banque mondiale et les banques régionales de développement financent des initiatives de développement territorial pour lutter contre la montée des inégalités et de l'exclusion dans les agglomérations urbaines en pleine expansion, comme en Asie de l'Est et dans le Pacifique.

72. Des municipalités recourent également à l'expansion planifiée des villes et à la reconstitution du tissu urbain en vue de satisfaire plus rapidement l'engagement pris au titre du Nouveau Programme pour les villes en faveur d'une meilleure utilisation des terres. Au Ghana, l'expansion planifiée de l'agglomération urbaine d'Accra est en cours, et d'autres villes au Belize, dans les Comores, au Kenya, aux Philippines et en Somalie mettent au point des stratégies semblables.

73. L'aménagement du milieu urbain occupe également un rôle prépondérant dans la consolidation de la paix. En Amérique latine, le Gouvernement colombien a proposé une série de modifications institutionnelles et politiques afin de favoriser le processus national de consolidation de la paix³². En Iraq, le portail sur la cartographie et les données de Mossoul mis en place par ONU-Habitat (disponible, en anglais, à l'adresse <http://unhabitatiraq.net/mosulportal>), qui sert de système participatif d'informations concernant la ville, s'est révélé un outil efficace d'aménagement du territoire dans le cadre du relèvement du pays après le conflit. L'aménagement de l'espace public favorise également la consolidation de la paix et la prévention des conflits et des violences en contribuant à l'intégration des réfugiés et des migrants, comme en Colombie, au Kenya, au Liban et en Somalie, notamment.

C. Moyens de mise en œuvre

74. La mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes repose sur toute une série d'approches, y compris la mobilisation de ressources financières, les innovations, la sensibilisation d'un public plus large et le développement ciblé des capacités. On trouvera ci-après des exemples d'approches actuellement appliquées.

75. Il est de plus en plus admis que les villes et les territoires urbains jouent un rôle actif dans le financement des infrastructures afin de favoriser l'inclusion, la prospérité et la durabilité. Dans le cadre de programmes spécifiques liés à la capacité productive des villes, l'affectation des fonds a été redéfinie et réorientée aux fins de l'exécution du Nouveau programme. Néanmoins, il est manifeste que sa mise en œuvre, comme celles d'autres programmes de développement, intervient dans un contexte de

³² Voir <http://projects.worldbank.org/P158520?lang=fr>.

stagnation, voire de diminution de l'aide au développement consacrée aux projets et aux programmes urbains.

76. En décembre 2017, l'Assemblée générale a encouragé ONU-Habitat à poursuivre sa collaboration avec les banques internationales de développement et le secteur privé, pour veiller à ce que les investissements à grande échelle réalisés dans le secteur urbain soient conformes aux principes du Nouveau Programme pour les villes. Le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation ont tous contribué à accroître les investissements consacrés à l'urbanisation durable, tout comme le renforcement des fonds d'infrastructures locales et des sociétés de développement municipal.

77. Des institutions de financement du développement telles que la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale aident les villes et les gouvernements à mettre en place des cadres financiers capables d'attirer de nouveaux investissements en faveur d'une croissance durable. En Afrique de l'Est, la Banque mondiale investit jusqu'à 1 milliard de dollars dans des projets urbains visant à améliorer les résultats financiers et institutionnels des villes. Elle aide également 240 administrations locales à se financer sur les marchés de capitaux nationaux et régionaux sans garantie souveraine, et à appuyer les initiatives consacrées à la gestion du risque de catastrophe et celles relatives au climat.

78. Le financement des villes a également progressé grâce à la décentralisation budgétaire, à la gestion des avoirs locaux, à la mobilisation de ressources locales par des réformes de la taxe foncière, à la budgétisation sensible à la problématique femmes-hommes, à la diversification des sources de recettes publiques à l'échelon infranational et à l'amélioration de l'administration des finances publiques. Par exemple, des instruments de récupération des plus-values foncières sont de plus en plus utilisés pour accroître les recettes tirées des infrastructures urbaines au Brésil, en Chine, en Colombie, en Égypte et en Inde, ainsi que dans plusieurs pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette dernière a appuyé la décentralisation budgétaire dans plusieurs pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Néanmoins, la décentralisation budgétaire n'est toujours pas mise en œuvre dans un grand nombre de pays les moins avancés, où l'urbanisation deviendra un thème particulièrement important au cours des prochaines décennies³³.

79. La mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes repose sur la généralisation des innovations en matière d'urbanisme, laquelle est tributaire d'un environnement favorisant la mise en commun et l'apprentissage. Entre autres exemples de réussite, on retiendra les initiatives menées par des familles pauvres vivant en milieu urbain qui ont financé leur propre assurance médicale en faisant du commerce de déchets recyclables à Malang, en Indonésie, ou encore le recensement des communautés informelles à Nairobi, afin de donner aux citoyens les connaissances leur permettant d'agir. Ces initiatives ont suscité des changements positifs dans plusieurs secteurs³⁴.

80. Les programmes de villes intelligentes, les industries de la création, le développement de nouvelles infrastructures et les bouleversements technologiques

³³ OCDE et Cités et Gouvernements Locaux Unis, « Subnational governments around the world: structure and finance – a first contribution to the global observatory on local finances », 2016.

³⁴ Global Agenda Council on the Future of Cities, « Top ten urban innovations », Forum économique mondial, 2015. Disponible en anglais à l'adresse http://www3.weforum.org/docs/Top_10_Emerging_Urban_Innovations_report_2010_20.10.pdf.

sont des vecteurs de progrès importants dans les domaines de l'énergie, des transports et de la fourniture de services susceptibles de faire évoluer rapidement le milieu urbain. Les villes à la pointe de la technologie utilisent des données publiques pour suivre et mieux gérer l'urbanisation, comme le montre l'initiative Smart Dubai.

81. En utilisant la réalité augmentée dans le cadre de l'aménagement de l'espace public et en collaboration avec Ericsson et Mojang, le créateur de Minecraft, ONU-Habitat mobilise les jeunes pour qu'ils participent au sein de leurs communautés. Un projet pilote est mené à Johannesburg (Afrique du Sud), afin d'élaborer une stratégie de développement de l'espace public de la ville.

82. Les capacités institutionnelles et les ressources humaines des administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que d'autres parties prenantes, sont essentielles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des objectifs de développement durable. L'initiative intitulée « Cities Development Initiative for Asia », conduite par la Banque asiatique de développement et l'Agence allemande de coopération internationale avec des fonds fournis par les Gouvernements allemand, autrichien, suédois et suisse, ainsi que par les autorités municipales de Shangaï, peut permettre d'harmoniser le développement des capacités prévu au titre de ses programmes et priorités en matière d'investissement dans les infrastructures avec l'exécution du Nouveau Programme dans plus de 90 villes. Dans un programme exécuté par la CEPALC et ONU-Habitat dans des villes d'Amérique latine, le Nouveau Programme est aligné sur l'objectif 11. L'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales forme des responsables locaux à l'utilisation des données et aux systèmes de suivi afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme, en coopération avec le PNUD et ONU-Habitat.

83. Le renforcement des capacités s'intensifie de diverses manières, et fait intervenir des institutions de savoir. Des programmes de renforcement des capacités nationales sont en cours au Brésil, en Éthiopie et en Indonésie et sont complétés par des cours à distance, des cours dispensés en personne aux fonctionnaires et des formations en cours d'emploi. Des universités telles que l'Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey (Mexique) et l'Université de Nairobi (Kenya) intègrent le Nouveau Programme et les objectifs de développement durable dans leurs programmes de cours. Le programme du Lincoln Institute of Land Policy sur l'Amérique latine et les Caraïbes offre des cours de formation en ligne et en personne sur l'amélioration des plans d'occupation des sols aux fins du développement urbain durable. La Transformative Urban Mobility Initiative, une initiative parrainée par le Gouvernement allemand en coopération avec ONU-Habitat, Local Governments for Sustainability, la BASD et d'autres, offre à des responsables de collectivités urbaines de tous les continents des formations à la mobilité viable. Le Programme européen d'échanges pour un développement urbain durable de l'Union européenne appuie le développement des capacités de plus de 500 villes européennes en matière de politiques et pratiques urbaines efficaces et durables.

V. Recommandations

84. L'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au cours des 18 derniers mois a fait ressortir de nouvelles possibilités en ce qui concerne l'échange des meilleures pratiques, la gestion des plateformes et la prise en compte du programme dans d'autres programmes mondiaux. En s'appuyant sur le présent rapport, le Secrétaire général formule les recommandations suivantes :

a) La Commission de statistique et la Division de statistique sont invitées à envisager la constitution d'échantillons de villes au niveau national aux fins de l'harmonisation, de la comparaison et de l'agrégation des données aux échelons régional et mondial, ce qui permettra aux États Membres de rendre compte plus facilement de la mise en œuvre du programme ;

b) Les organismes des Nations Unies sont invités à renforcer les capacités utiles aux administrations nationales et infranationales pour mettre en œuvre le programme et réaliser les objectifs de développement durable, et suivre et documenter les progrès accomplis, en collaboration avec des institutions savantes ;

c) Les organismes des Nations Unies devraient renforcer les plateformes multipartites qui favorisent la participation à tous les niveaux et aider les États Membres à rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne le programme et les objectifs ;

d) Les États Membres jugeront peut-être utile, selon les cas, d'élaborer plus avant des politiques urbaines nationales intégrées et fondées sur des données factuelles qui profiteront à tous et contribueront à la mise en œuvre du programme et des dimensions urbaines des objectifs aux niveaux local et national ;

e) Aux fins de la mise en œuvre du programme et de la réalisation des objectifs au niveau local, les États Membres pourront également favoriser la collecte et l'analyse par les autorités locales et infranationales de données qualitatives et quantitatives ventilées, y compris d'indicateurs de l'égalité des sexes, pour étayer l'élaboration des politiques et veiller à ce qu'aucune personne ni aucune localité ne soient oubliées dans la réalisation des objectifs ;

f) Des mécanismes de financement à long terme prévisibles, y compris la possibilité pour les administrations au niveau infranational de lever des recettes par elles-mêmes, devraient être instaurés aux fins de la mise en œuvre et du suivi du programme.

Annexe

Étapes et dispositifs à l'échelon mondial de 2018 à 2036

| <i>Année</i> | <i>Étapes mondiales^a</i> | <i>Mécanismes/Résultats</i> |
|--------------|--|---|
| 2018 | Premier rapport quadriennal Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : examen de l'objectif de développement durable 11 Forum urbain mondial (neuvième session) | Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030 Premier rapport quadriennal : proposition d'un système d'établissement de rapports Directives pour l'établissement des rapports de pays Rapport du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur l'examen de l'objectif 11 |
| 2019 | Rapport mondial sur le développement durable du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Sommet mondial sur le climat Sixième Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux Conseil d'administration d'ONU-Habitat (vingt-septième session) | Conseil d'administration d'ONU-Habitat (vingt-septième session) : dialogue sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes <i>World Cities Report 2019</i> |
| 2020 | Forum urbain mondial (dixième session) | Choix des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 11 Mise en service de la version améliorée de la plateforme en ligne du Plan de Quito relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes Forum urbain mondial (dixième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes Consultations sur le deuxième rapport quadriennal Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes |
| 2021 | Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : examen de l'objectif de développement durable 11 Conseil d'administration d'ONU-Habitat (vingt-huitième session) | Rapports de pays aux fins de l'établissement du deuxième rapport quadriennal <i>World Cities Report 2021</i> Conseil d'administration d'ONU-Habitat (vingt-huitième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes Contributions des commissions économiques et sociales régionales |
| 2022 | Deuxième rapport quadriennal Examen à mi-parcours des objectifs de développement durable Forum urbain mondial (onzième session) Septième Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux | Forum urbain mondial (onzième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes |

| <i>Année</i> | <i>Étapes mondiales^a</i> | <i>Mécanismes/Résultats</i> |
|--------------|---|--|
| 2023 | Conseil d'administration d'ONU-Habitat (vingt-neuvième session) Bilan mondial (Accord de Paris) : contributions déterminées au niveau national | Conseil d'administration d'ONU-Habitat (vingt-neuvième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes <i>World Cities Report 2023</i> Consultations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable |
| 2024 | Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : examen de l'objectif de développement durable 11 Forum urbain mondial (douzième session) | Consultations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes Forum urbain mondial (douzième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes |
| 2025 | Huitième Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trentième session) | Rapports de pays aux fins de l'établissement du troisième rapport quadriennal <i>World Cities Report 2025</i> Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trentième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes Contributions des commissions économiques et sociales régionales |
| 2026 | Troisième rapport quadriennal Examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes (Quito+10) Forum urbain mondial (treizième session) | Rapport sur l'examen à mi-parcours Forum urbain mondial (treizième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes |
| 2027 | Rapport mondial sur le développement durable du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : examen de l'objectif de développement durable 11 Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente et unième session) | Consultations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente et unième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes <i>World Cities Report 2027</i> |
| 2028 | Bilan mondial Forum urbain mondial (quatorzième session) Neuvième Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux | Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes Forum urbain mondial (quatorzième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes |

| <i>Année</i> | <i>Étapes mondiales^a</i> | <i>Mécanismes/Résultats</i> |
|--------------|---|---|
| 2029 | Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-deuxième session) | Rapports de pays aux fins de l'établissement du quatrième rapport quadriennal <i>World Cities Report 2029</i> Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-deuxième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes Contributions des commissions économiques et sociales régionales |
| 2030 | Quatrième rapport quadriennal Sommet sur les objectifs de développement durable Forum urbain mondial (quinzième session) | Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes Forum urbain mondial (quinzième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes |
| 2031 | Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : examen de l'objectif de développement durable 11 Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-troisième session) | Consultations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-troisième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes <i>World Cities Report 2031</i> |
| 2032 | Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +40) ; Forum urbain mondial (seizième session) | Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes Forum urbain mondial (seizième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes |
| 2033 | Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-quatrième session) Bilan mondial | Rapports de pays aux fins de l'établissement du cinquième rapport quadriennal <i>World Cities Report 2033</i> Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-quatrième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes Contributions des commissions économiques et sociales régionales |
| 2034 | Cinquième rapport quadriennal Forum urbain mondial (dix-septième session) | Rapport biennal d'ONU-Habitat sur l'état d'avancement du Nouveau Programme pour les villes Forum urbain mondial (dix-septième session) : dialogues sur le Nouveau Programme pour les villes |
| 2035 | Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : examen de l'objectif de développement durable 11 Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-cinquième session) | Consultations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable Conseil d'administration d'ONU-Habitat (trente-cinquième session) : dialogue sur le Nouveau Programme pour les villes <i>World Cities Report 2035</i> |

| <i>Année</i> | <i>Étapes mondiales^a</i> | <i>Mécanismes/Résultats</i> |
|--------------|-------------------------------------|---|
| 2036 | Habitat IV | Renouvellement de l'engagement politique d'évaluer et de consolider les progrès accomplis en ce qui concerne le Nouveau Programme pour les villes |

^a Les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui seront consacrées à l'objectif de développement durable 11 et aux établissements humains restent à déterminer.